



ASSOCIATION FRANCAISE DES SNIPES

Président : René LE BOUR - 8 rue J.B. Guiheneuc - 56290 PORT-LOUIS

Tél. : 06 14 60 72 77 - Site Web : <http://www.snipe.fr>

COTISATIONS : 2026

Snipe n°		Nom du bateau	
----------	--	---------------	--

BARREUR ou PROPRIETAIRE

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

EQUIPIER

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

COTISATIONS majoration de 3,- € par cotisation après le 31/03/2026	Bateau seul : 53,- € (Si barreur et équipier 22 ans ou moins * : 23,- €)	
	Barreur : 17,- € (Pour les 22 ans ou moins * : 12,- €)	
	Équipier : 17,- € (Pour les 22 ans ou moins * : 12,- €)	
	Bateau ancien (numéro inférieur à 25 000) : 23,- € (Bateau complet avec barreur et équipier : 87,00 euros)	DONS
	TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.	

(* junior : moins de 22 ans au 31/12/2026 - statuts SCIRA art. 11)

A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l' A.F.S à l'adresse suivante :
René LE BOUR - 8 rue J.B. Guiheneuc - 56290 PORT-LOUIS
Avant le 31 mars 2026

S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.

Merci pour votre aide et pour votre participation - Une excellente saison 2026